



LA BOÎTE JURIDIQUE
Le partenaire d'affaires des PME

PROTÉGER

AGIR

CONTRÔLER

ÉVOLUER

**LE PARTENAIRE
D'AFFAIRES
DES PME**

819.778.8809
www.laboitejuridique.ca

PUBLIREPORTAGE

LITIGE CIVIL

DONNER UNE CHANCE À LA MÉDIATION

Bien qu'elle existe depuis 1990, la médiation civile reste peu utilisée, peut-être parce qu'elle est encore méconnue tant des citoyens que des avocats. Pourtant, lorsqu'elle est entreprise de bonne foi, la médiation peut sauver temps, argent... et réputation.

Malgré la recherche des meilleures pratiques, les gens d'affaires peuvent se retrouver aux prises avec un conflit les opposant à un fournisseur, un client ou un voisin: troubles de voisinage, litige entre propriétaire et locataire, comptes impayés, conflit entre les gens d'affaires, etc.

Un recours aux tribunaux peut s'étendre sur des années, entraîner des coûts élevés, n'offre pas de garantie de succès et peut entacher la réputation d'une en-

treprise. De par sa nature même, la médiation est plus rapide, vise un scénario gagnant-gagnant et bénéficie du principe de confidentialité.

Devant un médiateur, les parties n'ont pas à le convaincre du bien-fondé de leur position. Contrairement à une demande en justice où l'accent est généralement mis sur le droit et les points qui opposent les parties et où chacune tente de convaincre le juge de la justesse de ses prétentions, la médiation est un processus souple qui met l'accent sur les points consensuels.

Un conflit est généralement chargé émotionnellement; c'est pourquoi il importe de prendre un peu de recul et de s'engager dans un processus de médiation en gardant un esprit ouvert et en consultant un médiateur d'expérience.

Des avantages importants

Si la médiation ne suscite pas encore d'engouement véritable au sein des réseaux d'affaires, c'est sans contredit parce que cette pratique demeure méconnue des gens d'affaires. Le recours à la médiation présente plusieurs avantages:

- Son coût;
- Sa rapidité;
- Sa structure permettant le dialogue;
- Sa transparence;
- Ses principes de négociation basés sur les intérêts de tous;
- Ses principes de prévention;
- Sa flexibilité;
- Le contrôle sur le sort du litige.

Pour arriver à une solution gagnante, une entente satisfaisante faite à l'amiable, il faut comprendre que le concept de la médiation civile repose sur cinq éléments, qui sont la présence d'un médiateur impartial, le faible coût pour y participer et l'absence de préjudice en cas d'échec, le caractère volontaire du mécanisme, la confidentialité du processus et sa rapidité.

Mieux vaut prévenir

Il faut souligner que le recours aux tribunaux est une démarche réactive qui survient quand il ne semble y avoir aucune possibilité d'entente à l'amiable. Or, les entrepreneurs avisés auront soin d'inclure dans des contrats entre des entreprises, une clause qui précise: En cas de différends, les parties conviennent qu'ils devront, avant d'entreprendre inutilement les procédures judiciaires, réévaluer leur entente ensemble en utilisant le processus de médiation ou tout autre mode de résolution de conflit.

Le *Code civil* précise que « ces modes privés sont principalement la négociation entre les parties au différend de même que la médiation ou l'arbitrage dans lesquels les parties font appel à l'assistance d'un tiers. Les parties peuvent aussi recourir à tout autre mode qui leur convient et qu'elles considèrent comme adéquat, qu'il emprunte ou non à ces modes. »

Les parties doivent considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de leur différend avant de s'adresser aux tribunaux.

Confidentialité

Un avantage important du processus de médiation est la confidentialité. Ainsi, tout ce qui est dit ou écrit au cours du processus de médiation est formulé sous toutes réserves et sans préjudice et n'est pas recevable en preuve dans une procédure, judiciaire ou autre.

Toutefois, rien ne peut compromettre de quelque façon le droit de la partie qui a fourni un docu-

ment divulgué, de produire au procès toute preuve ou document selon les règles de droit; par ailleurs, il appartient aux parties d'établir les limites de cette confidentialité de façon conjointe. S'il est décidé que la médiation doit demeurer confidentielle, les parties et le médiateur devraient signer une clause à cet effet.

BOÎTE-CONSEIL

Avant d'intenter un procès potentiellement long et coûteux, considérez la possibilité de favoriser la médiation. Cernez vos besoins et ceux de l'autre rapidement. Écoutez avant d'argumenter et partagez votre position. Donnez des exemples pour appuyer votre position. Offrez des solutions basées sur les intérêts de tous. Restez polis, malgré les irritants et frustrations. Ne supposez pas; posez des questions pour mieux comprendre. Explorez plusieurs options plausibles. Les experts de La Boîte Juridique sont en mesure de vous offrir des services de médiation qui sauront, à tout coup, répondre à vos besoins.

AVERTISSEMENT: L'information contenue dans cet article, bien qu'elle soit de nature légale, ne constitue pas un avis juridique. Il est suggéré de consulter un professionnel pour des conseils qui sauront répondre à votre situation particulière.